

Communiqué de presse

Annulation du permis de construire du projet photovoltaïque de Mailley-et-Chazelot : BayWa r.e. saisit le Conseil d'État pour défendre le projet

Lyon, le 4 décembre 2025

BayWa r.e. et la commune poursuivent la défense du projet, dont l'annulation du permis de construire a été confirmée par une décision de la Cour administrative d'appel.

Convaincue de sa pertinence environnementale et agricole, BayWa r.e. engage une nouvelle procédure devant le Conseil d'État. Le projet, soutenu par la commune, avait été validé par les services de la préfecture en 2023.

Une incompatibilité avec le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Le 2 octobre 2025, la Cour administrative d'appel de Nancy a confirmé l'annulation du permis de construire délivré en 2023, au motif d'une incompatibilité entre le projet et le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Ce dernier autorise en effet les projets d'énergie renouvelable sous réserve « *de ne pas porter atteinte au caractère et à l'intérêt du site* » et c'est cette interprétation de l'atteinte portée par le projet qui est au cœur du débat.

Le jugement de la cour d'appel ne remet toutefois pas en cause la qualité et la régularité des études environnementales menées qui avaient permis au préfet de Haute-Saône d'autoriser le permis de construire.

BayWa r.e. a donc décidé de se pourvoir en cassation pour faire valoir la cohérence du projet avec le droit de l'urbanisme et les orientations nationales de décarbonation.

« Dans sa décision, le juge n'a pas remis en cause la régularité de notre étude d'impact environnementale. Nous sommes donc surpris que les nombreuses mesures d'évitement et de réduction prévues sur le projet n'aient pas d'avantage été prises en considération, alors que l'étude conclut à un impact faible de notre projet. Le juge a rendu sa décision d'après la nature du site et non les impacts réels du projet : nous restons donc convaincus de la solidité du projet et de son intérêt pour le territoire », explique Pierre Baptiste Baudu, responsable régional solaire chez BayWa r.e.

Un projet conçu avec le territoire

Le projet, situé sur des terrains communaux, a été engagé fin 2020 à l'initiative des élus locaux, avec le soutien de l'éleveur ovin concerné.

La conception du parc solaire s'est appuyée sur un dialogue constant avec la commune, l'éleveur ovin exploitant les terrains, et les acteurs institutionnels locaux (Chambre d'agriculture, DDT, CEN Franche-Comté).

Situé sur des terrains à faible potentiel agronomique, le projet combine production d'électricité et maintien du pâturage ovin, garantissant la continuité de l'activité agricole. Les installations photovoltaïques contribueront à améliorer la résilience du troupeau face aux aléas climatiques, tout en entretenant les prairies et en limitant leur enfrichement.

Sur l'ensemble du site étudié, seule une petite partie (17ha) a été retenue pour l'implantation des panneaux, privilégiant ainsi l'évitement des secteurs à plus forts enjeux.

Parallèlement, une convention de mesures compensatoires portant sur la restauration d'habitats naturels est prévue dans le cadre du projet, marquant une étape supplémentaire dans la démarche ERC (éviter-réduire-compenser) et visant une plus-value environnementale du projet.

Une contribution directe à la transition énergétique locale

Avec une puissance de 14 MWc, le futur parc solaire produira environ 17 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation électrique de tous les habitants de la Communauté de communes des Combes, tout en évitant l'émission de 6 300 tonnes eq. CO₂ par an.

« Ce projet photovoltaïque, porteur d'opportunités économiques et écologiques, incarne une vision d'avenir pour Mailley-et-Chazelot et ses environs. Nous le défendons depuis 2021 et continuerons à le soutenir jusqu'à son aboutissement », déclare Bertrand Rézard, maire de Mailley-et-Chazelot.

Une décision attendue d'ici automne 2026

La décision du Conseil d'État est attendue au plus tôt pour l'automne 2026

A propos de BayWa r.e. France

BayWa r.e. conçoit, développe et construit des parcs éoliens, solaires et des systèmes de stockage par batterie. L'entreprise assure aussi l'exploitation, la maintenance et la commercialisation de l'énergie. Elle est également un acteur mondial de premier plan dans la distribution de matériel solaire. BayWa r.e. a mis en service plus de 6 GW d'énergies renouvelables.

Active en France depuis 2005, BayWa r.e. a déjà installé 530 MW éoliens et solaires et assure la gestion de 1,6 GW d'actifs renouvelables. L'entreprise se distingue par son approche territoriale innovante et sur-mesure qui permet de faire bénéficier des retombées générées par les installations renouvelables au plus grand nombre.

Leader européen sur le marché du solaire flottant et expert en agrivoltaïsme, BayWa r.e. accélère la transition énergétique avec et pour les territoires. Investie sur le secteur de l'éolien en mer, l'entreprise est co-actionnaire du projet Pennavel, lauréat de l'appel d'offres 5 au sud de la Bretagne.

L'entreprise est détenue conjointement par deux actionnaires :

- BayWa AG, groupe international fondé en 1923, propose des solutions innovantes et durables dans les secteurs de l'agriculture, des matériaux de construction et de l'énergie ;
- Energy Infrastructure Partners, leader de l'investissement dans les infrastructures énergétiques, gère plus de 7 milliards d'euros pour le compte d'investisseurs internationaux.

www.baywa-re.fr

Contact Presse : Tristan Saramon / tristan@decarb.one / 06 66 66 29 41